

Convention de mini stage Lycée Professionnel

① Procédure

- La famille ou l'établissement d'origine complète ce document et nous l'adresse **au plus tard une semaine avant la date du mini stage**.

Convention à renvoyer à : Secrétariat lycée professionnel
Lycée Saint Félix – La Salle
27, rue du Ballet - BP 60105
44010 NANTES Cedex 1
02.44.76.35.00 - etudelyceepro@stfelixlasalle.fr

- Après réception de la convention, nous la validons et adressons un exemplaire à l'établissement d'origine et à la famille.
- L'élève se présente avec ce document, au jour et à l'adresse qui lui seront précisés.

② Vos coordonnées

ELEVE STAGIAIRE	Nom : Prénom :
RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE	Nom : Prénom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Portable : Email :
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	Nom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Télécopie : Chef d'Etablissement :

Vous êtes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collégien en classe de 3 ^{ème}
<input type="checkbox"/> Lycéen en classe de 3 ^{ème} Prépa pro | <input type="checkbox"/> Lycéen en classe de :
<input type="checkbox"/> Terminale CAP
<input type="checkbox"/> Seconde professionnelle
<input type="checkbox"/> Seconde générale et technologique |
|---|--|

③ Date et horaire du mini-stage

Cochez la date de votre choix

MERCREDI 5 FEVRIER 2020

MERCREDI 18 MARS 2020

Accueil : 14h00 / Fin du mini-stage : 16h30

Pour la seconde Bac Pro RELATION CLIENT deux horaires vont sont proposés par mercredi

④ Choix de la filière à découvrir

Seconde Bac pro RELATION CLIENT
et CAP EVS Employé de Vente Spécialisé

13h30-15h30

15h30-17h30

Pour la seconde Bac Pro RELATION CLIENT ne pas oublier de cocher l'horaire souhaité.
En fonction des demandes nous pourrons vous proposer un autre horaire.

- Bac pro EDPI Etude et Définition de Produits Industriels
- Seconde Bac pro GALT Gestion Administrative, transport et logistique
- Bac pro GPPE Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
et CAP PEU-CR Propreté de l'Environnement Urbain - Collecte et Recyclage
- Bac pro MEI Maintenance des Equipements Industriels
- Bac pro MELEC Métier de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
et CAP ELECTRICIEN
- Bac pro PCEPC Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers-Cartons
- Bac pro SN Systèmes Numériques
- CAP APH Agent de Propreté et d'Hygiène
- CAP ATMFC Assistant Technique en Milieu Familial ou Collectif

Pour certaines sections, des immersions dans les classes pourront être organisées si le nombre d'élèves intéressés est limité. Nous organiserons ces immersions sur demande, après le 18 mars, date du dernier mini-stage.

Vous pouvez vous réinscrire et remplir une nouvelle convention de mini-stage, si vous souhaitez découvrir une nouvelle filière le second mercredi.

⑤ Articles

Article 1

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

L'élève stagiaire pourra être intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel.

L'élève ne fera en aucun cas usage d'une machine dite "dangereuse" au regard du code du travail.

Article 2

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue.
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée professionnel St Félix-La Salle et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

Article 3

Le responsable légal de l'élève stagiaire s'engage :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée professionnel St Félix-La Salle,
- à venir chercher l'élève au lycée St Félix-La Salle, si besoin était, à tout moment durant le mini-stage,
- à consentir à la diffusion ou l'utilisation de l'image de l'élève, dans le cadre de l'activité scolaire du mini stage pour le site internet de l'établissement.
- à assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable,
- à informer l'établissement d'origine et le lycée professionnel St Félix-La Salle en cas de retard, d'empêchement ou d'absence au mini-stage.

Article 4

Le lycée professionnel St Félix-La Salle s'engage :

- à informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux activités conduites à l'atelier,
- à informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- à informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Article 5

L'établissement d'origine s'engage :

- à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour,

⑥ Signatures

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 5 articles.

Le Chef d'Etablissement du collège/lycée d'origine	Le Chef d'Etablissement du Lycée Professionnel St Félix-La Salle
Date : Signature	Date : Signature
L'élève stagiaire	Le responsable légal de l'élève
Date : Signature	Date : Signature

⑦ Validation du mini-stage - Partie réservée à l'administration

L'élève stagiaire est accepté en mini-stage et devra se présenter à 13h45 (13h15 ou 15h15 pour la seconde Bac Pro RELATION CLIENT) le :

<input type="checkbox"/> MERCREDI 5 FEVRIER 2020	<input type="checkbox"/> MERCREDI 18 MARS 2020
<input type="checkbox"/> _____	
Sur le site du : Lycée professionnel St Félix - La Salle 14 rue du Ballet NANTES Tel : 02.44.76.35.30	